



Numéro de l'acte	2022-08-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

QUESTION N°2022-08

URBANISME : PROJET EPDAHAA – CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION F-3024

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

Vu la délibération n°2019-94 du 30 septembre 2019 accordant notamment au profit d'EPDAHAA (Etablissement Public Départemental Chargé de l'Accueil du Handicap et de l'Accompagnement vers l'Autonomie) la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section F-2827, sise rue Henri Puype, au montant de 5 600 €, majorée des coûts de réaménagement du parking de la Salle Devillers estimés à 12 305.65 € HT, soit 14 766.78 € TTC

Vu l'avis des domaines en date du 28 avril 2021 portant la valeur domaniale de la parcelle cadastrée section F-3024 à 5 600 €

Considérant que la parcelle cadastrée section F-2827 a fait l'objet d'une division parcellaire par INGENIO, en date du 9 mai 2019, et que la partie de parcelle concernée par les travaux de réaménagement du parking est référencée en tant que parcelle cadastrée section F-3024

Considérant que les travaux de réaménagement du parking de la Salle Devillers ont été exécutés en 2021 et que le montant de ces travaux se sont élevés à 17 302.52 € HT, soit 20 763.02 € TTC, soit une augmentation de 5 996.24 € TTC par rapport à l'estimation, en raison de l'augmentation du prix des matériaux et des travaux liés au déracordement et dépose de candélabres de l'éclairage public, qui n'avaient pas été pris en compte dans le cadre du devis

Il convient donc d'actualiser le montant sollicité auprès de l'EPDAHAA pour la vente de cette parcelle.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : CEDE la parcelle cadastrée section F-3024, d'une contenance de 1 080 m², sise rue Henri Puype, au montant de 5 600 €, majorée des coûts des réaménagement du parking de la Salle Devillers de 17 302.52 € HT, soit 20 763.02 € TTC

ARTICLE 2 : CONFIE la rédaction de l'acte authentique à la SCP GRELAT, GRELAT-LORQUIN, VERBECQ, 23 avenue Vauban à Aire-sur-la-Lys

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 11 février 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022**

Affiché le 15 février 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Dix Février à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le quatre février 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 1 absent non excusé
- 3 absents excusés sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Monsieur Olivier JUSTIN est nommé secrétaire de séance.